

Terrasse de la Pizza Enio place des Innocents

(mai 2008)

En septembre dernier, nous avons été choqués de constater que la Pizza Enio, qui dispose d'une surface déjà énorme de terrasses, avait installé une contre-terrasse sur la place des Innocents, à quelques mètres de la fontaine. Avec les beaux jours, cette terrasse a ressurgi, et dans la mesure où les fonctionnaires de la Direction de l'Urbanisme nous ont dit qu'ils avaient bel et bien accordé l'autorisation à la Pizza Enio et qu'ils étaient prêts à en accorder à tous ceux qui leur en demanderaient autour de la fontaine, on peut craindre une transformation à plus ou moins brève échéance de la place des Innocents en l'équivalent de la Place du Tertre à Montmartre.

C'est la mairie du 1^{er} qui avait, la première, donné son feu vert pour cette contre-terrasse, au motif que l'incendie qui avait éclaté quelques mois plus tôt dans cette pizzeria, faisant au passage trois morts dans les étages, l'avait privée d'une de ses salles intérieures. Comme s'il était normal qu'un commerce subissant un dommage dans ses locaux puisse se « rattraper » sur l'espace public ! Aujourd'hui, le Maire du 1^{er} prétend qu'il n'avait donné cette autorisation qu'à titre provisoire, mais ses services nous avaient bien expliqué à l'époque qu'une terrasse ne faisait jamais l'objet d'une limitation dans le temps (voire la *Lettre d'Accomplir* n° 38).

Nous n'avons rien contre les terrasses, car elles animent le quartier et le rendent agréable, mais force est de constater qu'elles s'étalent en ce moment de plus en plus, au point de rendre parfois la circulation des piétons difficile, que ce soit dans les rues avec ou sans trottoir, sans parler de la circulation des véhicules de sécurité. Nous avons écrit à Jean-Pierre Caffet, adjoint en charge de l'urbanisme, en septembre dernier, pour demander la « sanctuarisation » comme espace non commercial de la place des Innocents, espace de respiration indispensable dans ce quartier extrêmement dense et fréquenté, comme il nous avait accordé celle du Jardin des Halles. Mais nous n'avons jamais obtenu de réponse.

Apparemment, les fonctionnaires de la Direction de l'Urbanisme décident seuls, avec le Maire du 1^{er}, que l'espace public du quartier des Halles peut être entièrement privatisé, même à proximité immédiate d'un monument historique parmi les plus célèbres, et même dans un quartier à la circulation souvent difficile et déjà saturé de terrasses. A quand un vrai débat sur cette question ?